

## Annexe 2

# Autres prestations présentées dans les précédentes éditions de *Minima sociaux et prestations sociales*

### **Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) et couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)**

Une fiche portant sur l'ACS et la CMU-C, prestations fusionnées et remplacées par la complémentaire santé solidaire (CSS) depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, est disponible dans l'édition 2020 de l'ouvrage *Minima sociaux et prestations sociales* (fiche 39) : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr).

### **Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R)**

Une fiche portant sur l'AER-R, prestation supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sauf pour les personnes qui avaient des droits ouverts à cette date, et qui s'éteint progressivement (80 allocataires fin 2021), est disponible dans l'édition 2020 de l'ouvrage *Minima sociaux et prestations sociales* (fiche 25) : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr).

### **Allocation temporaire d'attente (ATA)**

Une fiche portant sur l'ATA, prestation supprimée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 sauf pour les personnes qui avaient des droits ouverts à cette date, et qui s'éteint progressivement (400 allocataires fin 2021), est disponible dans l'édition 2020 de

l'ouvrage *Minima sociaux et prestations sociales* (fiche 26) : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr).

### **Allocation veuvage (AV)**

Une fiche portant sur l'AV est disponible dans l'édition 2021 de l'ouvrage *Minima sociaux et prestations sociales* (fiche 27) : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr). La fiabilité des données relatives à l'allocation veuvage ne pouvant plus être garantie par la CNAV pour les effectifs relevant du régime général, cette fiche a été retirée de cet ouvrage depuis l'édition 2022.

### **Prime pour l'emploi (PPE)**

Une fiche portant sur la PPE, dispositif qui a pris fin le 1<sup>er</sup> janvier 2016, remplacé par la prime d'activité, est disponible dans l'édition 2018 de l'ouvrage *Minima sociaux et prestations sociales* (fiche 34) : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr).

### **RSA activité**

Une description du RSA activité, ancien volet « complément de revenus d'activité » du RSA remplacé par la prime d'activité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, est disponible dans la fiche RSA de l'édition 2017 de l'ouvrage *Minima sociaux et prestations sociales* (fiche 16) : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr). ■